

ALGERIA

Intervention au titre du point G (transparency)

M. le Président,

Comme vous le savez, puisque vous en avez été le témoin, l'Algérie, après avoir exécuté, avant terme, son programme de mise en œuvre de l'Article 5 pour la période de prolongation 2012-2017, a décidé de détruire la totalité de son stock de mines retenu aux fins autorisées par l'Article 3.

Le jour du 20^{ème} anniversaire de l'adoption de la convention, l'Algérie a procédé à la destruction publique de 5970 mines et ne détient plus, de ce fait, aucune mine antipersonnel.